

ILS NE TOUCHERONT PAS LA TOTALITÉ DE LEUR DÛ

Les grévistes de Digromed privés de deux mois de salaire

Digromed, unité de Belouizdad. Depuis près de deux mois que leur unité ne fonctionne plus, les travailleurs grévistes s'y retrouvent tous les jours.

Wassila Zegitouche - Alger (Le Soir) - Pancartes et banderoles placardées sur les murs portent les mêmes slogans. Seul le nombre de mois sans salaires aura changé. «Huit mois de salaires impayés», «1 000 familles affamées, la responsabilité des dirigeants», peut-on lire. Et le combat pour une survie continue...

Ils sont près d'une vingtaine de travailleurs rassemblés devant cette unité de production hier.

La déclaration de Tayeb Louh, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, optimisant le paiement des arriérés de salaires de 22 000 travailleurs, décision prise par le gouvernement Ouyahia, ne semble nullement avoir ébranlé les grévistes. Une promesse qui perdure depuis plus de deux ans.

Un plein désespoir peut se lire sur les visages des grévistes. Interrogés sur leur situation actuelle, les travailleurs n'hésitent pas à répondre «rien d'inchangé, rien de concret». Suivant l'actualité, ils estiment la décision d'Ouyahia de positive mais doutent, tout de même, de sa véracité. «En tant que journaliste, pourriez-vous nous confirmer cette information?» interroge l'un d'entre eux. Et d'ajouter «la direction n'en a pas été informée». Pourtant, l'on n'a pas cessé de réitérer les directives données par le chef du gouvernement aux différentes SGP pour le versement des arriérés de salaires aux quelque 21 288 (selon l'UGTA) travailleurs dans divers secteurs. Une initiative appuyée et encouragée par l'Union générale des travailleurs,

qui compte finaliser un listing des ayants droit. Censée être une lueur d'espoir, cette information les plongera à nouveau dans le désarroi. Celle-ci se serait accompagnée d'un verdict : la suspension «arbitraire» de deux mois de salaire à ces grévistes. Les travailleurs de Digromed se disaient prêts à arrêter la grève. «Nous avons décidé de cesser la grève après l'annonce faite par le gouvernement. Mais après avoir appris la suspension de nos salaires nous nous sommes rétractés. Une telle sanction est illégale et inadmissible», s'écrient en chœur les grévistes. Et de renchérir «c'est une provocation». Selon leurs propos, la décision est effective, et les directeurs auraient été saisis par écrit pour l'application de cette «sanction», encouragée par l'employeur lui-même.

Déterminés, les salariés insistent sur le fait que cette grève durera jusqu'à satisfaction de toutes leurs revendications. Celles des 996 salariés Digromed à travers le pays se résument essentiellement en l'application intégrale du protocole d'accord finalisé, se rapportant aux départs volontaires et ou aux retraites.

Cette situation prévaut également dans les unités de l'est, du centre et de l'ouest du pays, où la durée des salaires impayés varie entre 2 et 9 mois, soutient M. Berraï Habib, membre du syndicat et du comité de participation. «Nous déplorons le mutisme des responsables Digromed et ceux de Gepnac.» Par ailleurs, concernant la probable reprise de la majorité des actifs de Digromed par Saidal, les avis diffèrent. Sept



Une suspension jugée arbitraire par les travailleurs.

à neuf sites de Digromed sur les treize existants sont appelés à être réaménagés par Saidal, dont l'unité de Belouizdad, estime-t-on.

«En tant que partenaire social, nous n'avons reçu aucune information concernant un partenariat avec Saidal. La seule correspondance que nous ayons reçue est la décision du non-paiement de deux mois de nos salaires. Pourtant, la grève est légale», estiment les représentants des salariés. M. Berraï souligne que des discussions sont tenues avec la Fédération de la santé.

Cet organisme aurait fourni beaucoup d'efforts en collaboration avec l'UGTA pour trouver une issue à cette situation. Cependant, on affirme que Saidal et Digromed n'associent pas le partenaire social dans la prise de décision. A noter que la reprise des actifs par Saidal induit le transfert de nombre d'employés. Quelques

indiscrétions laissent entendre que des responsables du groupe Saidal se sont déjà déplacés pour l'inspection du site. On relève également que «des listes de transfert d'employés vers Saidal ont déjà été établies».

Une éventuelle délocalisation vers une nouvelle entreprise provoquera de nombreuses réactions parmi les grévistes. Pour les travailleurs appelés à partir en retraite, ce transfert s'il a lieu bien sûr, profitera aux jeunes employés. Cette situation met fin à une fiction tenace : cette entreprise n'aurait pas eu lieu d'être et ses travailleurs n'ont plus de droits. Enfin, des décisions abstraites pour des souffrances concrètes. A l'instar de quelque 20 000 travailleurs sans salaire depuis des mois, voire des années, les employés de Digromed essaient tant bien que mal de maintenir le cap. «Nous ne pouvons plus payer nos dettes.

Un des travailleurs a mis fin à sa vie dans la région d'Oran», se désolent les contestataires.

W. Z.

BOUIRA L'enseignant pédophile mis sous mandat de dépôt

L'affaire de l'enseignant pédophile de l'école primaire de Ras-Bouira continue à alimenter la chronique quotidienne des Bouirais. Hier, et tandis que le mis en cause était placé sous mandat de dépôt par le juge d'instruction près le tribunal de Bouira, le médecin légiste continuait de recevoir les élèves de la classe de 4^e année qui avaient été victimes d'attouchements de la part de cet enseignant.

A ce sujet d'ailleurs, nous avons appris que le nombre d'élèves concernés, est de 25, mais pour des raisons sociales et de tabous, seuls 15 ont porté plainte. Par ailleurs, hier, nous avons rencontré au niveau de cette école, la présidente de l'Association de protection des droits de l'enfant qui était là pour soutenir ces élèves. Selon elle, depuis le 3 février dernier, l'association s'est rendue à plusieurs reprises dans cette école pour prendre en charge psychologiquement les victimes.

D'autres rencontres ont été programmées par cette association afin d'amener ces élèves traumatisés à mieux accepter la réalité et à leur redonner confiance en les adultes, leur faire comprendre que ce qu'ils ont vécu est un cas isolé.

Enfin, au sujet de la comparution de la directrice devant le conseil de discipline le 22 février prochain, nous croyons savoir que cette mesure contre laquelle les parents d'élèves se sont opposés, a été annulée par la DE.

Y. Y.

UNIVERSITÉ DE TIZI-OUZOU/ DÉPARTEMENT DE FRANÇAIS

Une délégation de la LADDH chez les étudiants grévistes de la faim

Une délégation de la LADDH, Ligue algérienne de défense des droits de l'homme, s'est rendue au chevet des étudiants du département de l'Institut des langues étrangères (ILE) de l'université de Tizi-Ouzou, qui entament leur 14^e jour de grève de la faim.

«Un geste de solidarité et de soutien à l'action des étudiants», dira M. A. About pour qui la visite de la LADDH, qui se garde de s'exprimer pour l'heure sur le sujet, revêt avant tout un caractère humanitaire.

«Il faut s'enquérir avant tout autre chose de la santé des grévistes de la faim.»

Les étudiants syndicalistes du département de français disent motiver leur action entamée depuis le début de ce mois suite «à la sourde oreille et la fuite en avant observées par le chef de département en place». Celui-ci est accusé par les étudiants d'être revenu sur

les engagements pris avec les représentants des étudiants sur un certain nombre de revendications pédagogiques contenues dans une plateforme de revendications au soutien de laquelle une grève de plusieurs jours a été observée par les étudiants de l'ILE.

Le contrôle continu des enseignements dispensés, à travers la réhabilitation des fonctions du conseil scientifique, la mobilisation de tous les efforts pour un enseignement de qualité, la réactivation de l'école doctorale dont l'activité a été gelée pour des raisons jugées subjectives par les



La grève a été entamée depuis le début de ce mois.

étudiants, font partie d'une longue liste de doléances des protestataires qui demandent

le départ du chef de département.

S. A. M.